



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JANVIER 2016

### Point 4.4.

## Plateforme de positionnement de la LPO sur l'énergie

YA-CJ  
V2 – janvier 2016  
Document de travail

### Préambule :

Ce positionnement s'inscrit dans le cadre de l'action générale de la LPO au niveau International (Birdlife), national (LPO France) et local (associations locales LPO).

Qu'il s'agisse des moyens de réduction des consommations, de production et des infrastructures associées, la LPO s'intéresse aux impacts passés, présents et futurs sur la biodiversité de la politique énergétique Française.

Ce positionnement a vocation à éclairer nos actions en interne et en externe. Il s'inscrit notamment dans le cadre du débat national sur la transition énergétique auquel la LPO participe.

La LPO défend les intérêts de la nature et des hommes. Nos actions doivent permettre de créer des passerelles, ici entre les politiques de l'énergie et celles de la protection de la nature, favorisant les synergies positives vers un monde plus soutenable.

### Constat :

- L'objet social de la LPO est la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent et en particulier la faune et la flore qui y sont associés
- L'énergie, par ses usages, ses modes de production, de transport etc.. est un secteur qui génère des impacts négatifs importants sur la biodiversité en France et dans le monde.
- La forte consommation d'énergies fossiles entraîne des changements climatiques qui associés aux changements globaux (artificialisation des sols, mauvaise qualité des eaux et des sols...) appauvrissent et fragilisent la biodiversité.
- L'évolution du secteur de l'énergie que ce soit en termes de source et de filières de production ou de gouvernance est indispensable pour la conservation de la nature
- La stratégie de la LPO doit intégrer un travail favorisant un système énergétique à faible impact sur la biodiversité

### Stratégie de la LPO :

- Au sein du pôle Conservation de la nature, la mission Développement durable de la LPO travaille depuis sa création en 2006 à une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets publics et privés via, notamment, l'amélioration de leur évaluation environnementale et la maturation du tryptique réglementaire « Eviter, Réduire, Compenser ».
- Dans ce cadre, La LPO s'investit fortement depuis une dizaine d'années afin d'accompagner le développement des énergies renouvelables dans le respect de la biodiversité. Son rôle dans ce domaine est reconnu sur l'ensemble du territoire national par l'ensemble des acteurs (Administrations, Associations de protection de la nature, acteurs privés...).



## Positionnement de la LPO :

### *Avis favorable à une transition énergétique respectueuse de la biodiversité*

- La LPO considère que la meilleure façon de diminuer l'empreinte écologique du secteur de l'énergie est d'être plus sobre dans nos consommations en faisant la chasse au gaspillage et en développant l'efficacité énergétique (même service rendu avec moins d'énergie consommée). Il ne s'agit pas de revenir à la bougie mais de faire mieux avec moins.
- La LPO estime que les moyens de production doivent être structurés proportionnellement aux besoins résiduels des territoires et générer le moins d'impacts possible sur l'environnement, cela passe notamment par le développement des énergies renouvelables locales qui doivent se subsister à terme aux énergies fossiles et fossiles.
- Pour la LPO, ces moyens de productions doivent notamment répondre aux critères suivants :
  - Impacts sur la biodiversité maîtrisés (pas de perte nette de biodiversité ni en France ni ailleurs dans le monde)
  - Faibles émissions de gaz à effets de serre
  - Risques technologiques faibles et maîtrisés
  - Décentralisation des modes de production

Pour atteindre ces objectifs,

- La LPO soutient le **scénario « Négawatt » à droit environnemental constant** (Sobriété, efficacité, énergies renouvelables) à l'échelle nationale et locale.
- La LPO souhaite que les différents scénarii énergétiques prospectifs soient analysés par des experts et que les **analyses transparentes avantages/inconvénients en termes d'impacts sur la biodiversité** soient versées au débat national sur la transition énergétique.
- La LPO souhaite que les infrastructures associées (réseau électrique, routier, ferré...) aux modèles énergétiques soumis à débat fassent également l'objet d'une analyse avantages/inconvénients en termes d'impacts sur la biodiversité
- La LPO souhaite que les Schémas Régionaux Air, Climat, Energie intègrent les Schémas régionaux de cohérence écologiques afin d'assurer à ce niveau de planification la **compatibilité entre le développement des différentes énergies renouvelables et les Trames Vertes et Bleues**.
- La LPO soutient le **développement des énergies renouvelables respectueuses de la biodiversité**. A l'inverse, la LPO s'oppose au développement d'énergies renouvelables générant des impacts négatifs importants pour la biodiversité. La LPO s'inscrit dans une dynamique pro active sur ces projets et s'autorise un jugement au cas par cas sur la base d'arguments objectifs. Chaque plan, programme ou projet doit faire la preuve de sa neutralité vis-à-vis de la biodiversité conformément au droit de l'environnement.
- Concernant l'éolien, la LPO considère que le cadre réglementaire actuel est suffisant moyennant quelques améliorations méthodologiques notamment sur l'évaluation environnementale des schémas de programmation (mise en cohérence des SRE et SRCE notamment) et sur les protocoles de suivis environnementaux. La LPO est favorable au maintien des éoliennes au sein du régime ICPE autorisation.
- Concernant le photovoltaïque, la LPO est favorable à un développement massif sur les espaces artificialisés (grandes toitures, bâtiments agricoles, parking...) et s'oppose au développement de centrales solaires dans les espaces naturels.
- Concernant les réseaux électriques, la LPO est favorable au développement des réseaux intelligents favorisant l'optimisation des bouquets énergétiques locaux.
- **La LPO défend un urbanisme durable fondé sur la densification des espaces urbanisés et la mixité fonctionnelle** pour contrer l'étalement urbain et ses corollaires que sont la destruction des espaces



naturels et agricoles et l'allongement des déplacements quotidiens, ces derniers contribuant fortement au gaspillage énergétique et au réchauffement climatique

- Le développement du train et des transports en commun doit s'inscrire dans cette perspective pour aboutir à une réelle diminution la part de la voiture dans le transport des personnes. Que ce soit pour les personnes ou pour les marchandises le développement du train doit être basé prioritairement sur la rénovation et la modernisation des infrastructures existantes. **La LPO s'oppose à la création de nouvelles infrastructures lourdes basées sur la consommation d'énergies fossiles** (autoroutes, aéroports...).
- La densification nécessaire des espaces urbanisés doit s'accompagner d'une véritable politique de la nature en ville donnant toute sa place à la biodiversité et constituant un moyen d'adaptation au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur)
- La LPO souhaite que les bâtiments anciens et nouveaux fassent l'objet d'efforts importants en termes d'efficacité énergétique et d'intégration des énergies renouvelables tout en privilégiant la biodiversité à l'échelle du bâtiment, du projet et du quartier.
- La LPO travaille de façon constructive avec les acteurs associatifs, institutionnels et privés afin **d'accompagner la transition vers un modèle énergétique sobre, efficace, durable et respectueux de la biodiversité.**



## Positions de la LPO sur les différents types d'énergie

<u>Filières d'énergie primaire</u>	<u>Position de principe LPO concernant l'usage et le développement</u>	<u>commentaires</u>
<i>Energies fossiles (pétroles, gaz, charbons)</i>	Défavorable au terme de la transition énergétique	<i>Objectif de diminution de la consommation en France. Lutte contre les changements climatiques Ne pas déstocker de nouvelles énergies fossiles (dont gaz et huiles de schistes)</i>
<i>Energies fissiles</i>	Défavorable au terme de la transition énergétique	<i>Objectif de diminution de la part du nucléaire dans le mix électrique Risques technologiques importants et fortes externalités environnementales négatives en France et dans le monde.</i>
<i>Energie Hydroélectrique</i>	<del>Pas de nouvelles installations, déconstruction des installations les plus impactantes, possibilité d'optimiser les installations existantes, installations de faible puissance au cas par cas</del> <b>Règle générale</b> : contre tout nouvel équipement, quelle que soit sa taille ; favorable à l'optimisation énergétique des ouvrages existants dont l'usage est avéré, avec mise aux normes environnementales. Démantèlement des ouvrages inutiles. <b>Rivières classées liste 1</b> : non renouvellement des concessions	<i>Marges de progrès importantes sur l'intégration environnementale des ouvrages</i>
<i>Energie Eolienne</i>	Favorable	<i>Si respect de la réglementation environnementale (dont évaluation environnementale du Schéma Régional éolien), planification concertée, Etudes au cas par cas, suivis rigoureux en phase exploitation et adaptation au besoin. Maintien du régime ICPE</i>
<i>Energie solaire</i>	Favorable	<i>Si respect de la réglementation environnementale (dont évaluation environnementale du Schéma régional air climat énergies), planification concertée, Etudes au cas par cas, En priorité sur les surfaces déjà artificialisées</i>
<i>Bois énergie</i>	Favorable	<i>Si respect de la réglementation environnementale (dont évaluation environnementale du schéma régional de gestion sylvicole), Dans le cadre d'une gestion sylvicole concertée et respectueuse de la biodiversité, Vigilance sur l'adéquation entre les besoins et les ressources locales. Limiter les importations.</i>
<i>Agro carburants (première génération)</i>	Défavorable	<i>Bilan énergétique négatif et fort impact sur la biodiversité via l'intensification des pratiques agricoles et le changement d'affectation des sols en France et dans le monde</i>
<i>Energies marines</i>	Favorable	<i>Si respect de la réglementation environnementale (dont évaluation environnementale du programme afférent) planification concertée, Etudes au cas par cas, suivis rigoureux en phase exploitation et adaptation au besoin Fort besoin de recherche sur la biodiversité marine</i>
<i>Géothermie</i>	Favorable sauf très grandes profondeurs associée à la fracturation hydraulique	<i>Si respect de la réglementation environnementale (dont loi sur l'eau et évaluation environnementale du programme afférent)</i>



## **Annexe 1**

### **Actions de la LPO portant sur l'Énergie**

#### Participation à des groupes d'experts

- Participation à titre d'expert « Energie-Biodiversité » et « évaluation environnementale » à des travaux de cadrages nationaux (Lois, Décrets, Guides méthodologiques...)
- La LPO est membre du RAC-F (Réseau Action Climat France : *rassemblement d'associations environnementales visant à inciter les gouvernements et les citoyens à prendre des mesures pour limiter l'impact des activités humaines sur le climat.*)
- ONERC/MEDLT : rapport annuel : *L'Avifaune française et le changement climatique : espèces indicatrices.*
- La LPO est membre actif de l'UICN et participe à ce titre aux travaux sur la compensation biodiversité, les énergies marines renouvelables et le bois-énergie.
- La LPO est membre du réseau « Energie » de FNE
- La LPO travaille avec les experts de l'ADEME depuis de nombreuses années

#### Participation à des instances de concertation

- Participation aux débats nationaux sur l'énergie, au grenelle, débats territoriaux...
- Membre fondateur du Conseil National Avifaune qui rassemble des gestionnaires de transport et de distribution d'électricité et des associations naturalistes ; Organe de concertation et de résolution de problèmes rassemblant RTE, ERDF, FNE et la LPO
- RTE : la LPO est membre du Conseil des parties prenantes. Le réseau électrique Français est responsable de la mort de plusieurs millions d'oiseaux par an (collision/électrocution)
- Participations aux volets « biodiversité » de nombreux Schémas Régionaux Eoliens

#### Animations de réseaux

- Coordination du programme national « éolien-biodiversité » ADEME, MEDD, SER/FEE, LPO, dont animation d'un réseau d'experts naturalistes sur l'intégration environnementale des projets éoliens,
- Veille sur l'équilibre environnemental des grands projets d'infrastructures linéaires (dont autoroutes, voies ferrées, lignes de transport d'électricité)

#### Montage et coordination de programmes

- Montage et coordination du programme national « éolien-biodiversité » [www.eolien-biodiversite.com](http://www.eolien-biodiversite.com)
- Intégration environnementale des énergies renouvelables : Energies renouvelables et biodiversité : actions de terrains et d'encadrement du développement des énergies renouvelables dans le respect de la biodiversité, approche réglementaire, animation de réseau, lobbying, expertise nationale sur les évaluations environnementales des plans, programmes, projets...
- Aide au montage de projets R&D visant une meilleure intégration environnementale des ENR

#### Partenariats, relations avec l'entreprise

- Montage et gestion de partenariat avec les acteurs privés de l'énergie. Amélioration des pratiques environnementales et du reporting.

#### Suivi et travail de terrain

- Les associations locales LPO sont très attentives au bon développement de l'éolien et des centrales solaires au sol (expertises naturalistes, interventions lors des démarches de planification, suivis environnementaux, mise en œuvre de mesures compensatoires, recours juridiques...)

#### Veille et action juridique

- La LPO suit l'évolution du cadre réglementaire et veille au respect de la réglementation environnementale sur les projets, plans et programmes en relation étroite avec ses experts de terrain



## **Annexe 2** **Publications LPO**

### **et publications auxquelles la LPO a contribué**

ANDRE Y. 2004. Protocoles de suivis pour l'étude des impacts d'un parc éolien sur l'avifaune. Programme national éolien-biodiversité. ADEME, MEEDDM, SER/FEE, LPO. (Actualisation 2005, 2009)

De Seynes, A. & André, Y., 2008. De l'inventaire des connaissances à la définition de protocoles de suivi des oiseaux en mer en prévision du développement des parcs éoliens offshore. Programme national éolien-biodiversité, ADEME-MEEDDM-SER/FEE-LPO, 46 p.

LPO-Biotope, 2008. Etude des mouvements d'oiseaux par radar, analyse des données existantes. Programme national « éolien-biodiversité », ADEME-MEEDDM-SER/FEE-LPO

Hamer Environmental, LPO 2008. Synthèse bibliographique sur l'expérience américaine en matière de radar utilisé dans le cadre d'études de l'avifaune. Programme national « éolien-biodiversité », ADEME-MEEDDM-SER/FEE-LPO

MEEDDM, 2010. Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - Actualisation 2010. Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 188 p.

ANDRE Y. 2010. Synthèse des échanges du séminaire national sur l'énergie éolienne et la conservation de la nature. Programme national "éolien-biodiversité", ADEME-MEEDDM-SER/FEE-LPO

MEEDDM 2011. Guide de l'étude d'impact des projets photovoltaïques au sol

UICN France, 2011. La compensation écologique : État des lieux et recommandations. Paris, France

Birdlife Europe, 2011. Meeting Europe's Renewable Energy Targets in Harmony with Nature

MEEDDM, 2012. Energies Marines Renouvelables. Etudes méthodologiques des impacts environnementaux et socio économiques. 361p

MEEDDM, 2012. DOCTRINE relative à la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur le milieu naturel

LPO, PJ Dubois, 2013. L'avifaune française et le changement climatique : espèces indicatrices – 2012. Rapport pour l'ONERC

*La LPO et son réseau d'associations locales ont participé à plusieurs suivis environnementaux de parcs éoliens ainsi qu'aux volets naturalistes de certains schémas régionaux éoliens.*

*Voir également [www.eolien-biodiversite.com](http://www.eolien-biodiversite.com)*